

Déclaration d'engagement des intervenants externes¹

Contexte

En tant que centre national de compétence et de prestations, éducation21 soutient l'ancrage et la mise en œuvre de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) au niveau de l'école obligatoire et du secondaire II. éducation21 est une agence spécialisée de la CDIP qui travaille sous mandat de la Confédération, des cantons et de la société civile.

L'EDD² développe des compétences spécifiques permettant aux apprenant·e·s de penser et d'agir sur les plans écologique, social et économique. Elle contribue pleinement à la cible 4.7 de l'Objectif du Développement Durable 4 (Education de qualité) de l'Agenda 2030 des Nations Unies³ qui est essentiel à la réalisation de tous les autres objectifs de l'Agenda international que la Suisse s'est engagée à mettre en œuvre d'ici 2030.

Avec le catalogue « Activités pédagogiques des intervenants externes », éducation21 propose aux écoles et enseignants·e·s des activités qui contribuent à une mise en œuvre de l'EDD au sein de leur pratique. Les activités sont évaluées et, si les critères sont remplis, intégrées dans le catalogue.

Engagement des intervenants externes

Une condition préalable à l'inclusion dans le catalogue est la signature de cet engagement volontaire par un·e signataire autorisé·e de l'organisation.

¹ Les intervenants externes se réfèrent également à la formation professionnelle. Les termes tels que « élèves », « enseignants·e·s », « direction de l'établissement scolaire » et « école » prennent aussi en compte la formation professionnelle au sens d'« apprenti·e·s », de « formateurs/-trices », de « directeurs/directrices d'une école professionnelle» et d'« entreprise formatrice ».

² <https://www.education21.ch/fr/cest-quoi-l-edd>

³ [Les 17 objectifs de développement durables de l'Agenda 2030 des Nations Unies](#)

Déclaration d'engagement

Dans la mise en œuvre des activités pédagogiques référencées dans le catalogue d'éducation21, nous, Cliquez ici pour entrer le nom de l'organisation, nous nous engageons à promouvoir et à respecter les valeurs et principes suivants :

1. Nous communiquons en toute **transparence sur nos intérêts et notre positionnement**. Nous **rejetons tout endoctrinement** (conformément aux consensus de Beutelsbach⁴) et toute discrimination au sens de l'article 8 de la Constitution fédérale suisse⁵. Nous nous engageons à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de nos préoccupations conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant⁶.
2. Nous nous engageons à ne pas **recruter de sympathisant-e-s ou de membres ni dans le cadre, ni en lien avec des activités pédagogiques** référencées dans le catalogue d'éducation21.
3. Nous nous engageons à ne pas **collecter des fonds ni dans le cadre, ni en lien avec des activités pédagogiques** référencées dans le catalogue d'éducation21. Nous nous engageons à **nous conformer aux directives cantonales** concernant les collectes de fonds dans l'enseignement public⁷. **Nous nous conformons également à la charte du parrainage éducatif⁸**.
4. **Nous renonçons à la distribution de matériel publicitaire** auprès des élèves tout comme à son insertion dans les documents pédagogiques. Nous ne **distribuons du matériel que s'il a un but / une plus-value pédagogique** et nous le **remettons directement aux enseignant-e-s** qui le distribueront aux élèves avec l'accord de la direction de l'établissement scolaire. Nous nous conformons à la législation et aux directives cantonales concernant la publicité et la promotion des organisations⁹.
5. Nous proposons des activités pédagogiques **qui contribuent à une réflexion prospective** sur des thèmes complexes et qui s'orientent selon les besoins de l'école, s'insèrent aux autres apprentissages des élèves et soutiennent les enseignant-e-s dans leur pratique professionnelle.
6. Nous nous engageons à proposer les activités menées par **des expert-e-s thématiques ayant des compétences pédagogiques**.
7. Nous nous engageons à régulièrement **évaluer les activités pédagogiques et à prévoir des mesures d'amélioration continue**.

En outre, nous nous engageons à fournir **à éducation21, deux fois par année, des statistiques de la fréquence de réalisation** des activités pédagogiques référencées dans le catalogue d'éducation21.

Organisation Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Référent-e Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu, date et signature Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

⁴ <https://www.lpb-bw.de/beutelsbacher-konsens/> en D-F-I sur le site.

⁵ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>

⁶ Convention internationale des droits de l'enfant

⁷ Ces directives peuvent être obtenues auprès des services cantonaux compétents.

⁸ [Charte du parrainage éducatif](#)

⁹ Ces directives peuvent être obtenues auprès des services cantonaux compétents.